

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *2869* Société : *R.A.M*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *LAHOUIRY - ABDELRahmane*

Date de naissance : *01/01/1952*

Adresse : *29, Rue Ben Aissa Hay Ennafa*

Décapageur *2677909084* Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr MOUAD BARAKAT
OPHTALMOLOGISTE**

Date de consultation : *05/08/2023*

Nom et prénom du malade : *FARIDA HALIMA* Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Hist + CONGONIACTIN*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASA* Le : *23 AOUT 2023*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/08/2023			200.00	Dr MOUAD BARAKAT OPHTALMOLOGISTE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR HABZI * PHARMACIE SOUFER OPTIQUE MAROC Complexe Commercial Habil Sidi Abdellah Boulevard 11 Janvier Casablanca	05/08/23	80.00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR HABZI * PHARMACIE SOUFER OPTIQUE MAROC Boulevard 11 Janvier Tel: 05 22 27 86 53 - Casablanca			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1 to 8 on both upper and lower arches, with a cross-axis indicating mesial (M), distal (D), buccal (B), and ling				

Dr. Mouad BARAKAT

Spécialiste en Ophthalmologie

Ancien assistant à l'Hôpital Jules Gonin, Lausanne (Suisse)

Ancien médecin Attaché à l'hôpital Cheikh Zayd de Rabat

D.U. de contactologie, Bordeaux (France)

- Chirurgie de la cataracte (phaco)
- Strabisme - Glaucome - voies lacrymales
- Angio laser
- Femto Lasik ,Lasik, Laser excimer

الدكتور معاد بركات

اختصاصي في طب و جراحة العيون

طبيب مساعد سابق بمستشفيات لوزان (سويسرا)

طبيب ملحق سابق بمستشفى الشيخ زايد بالرباط

حاصل على دبلوم العدسات اللاصقة ببوردو (فرنسا)

- جراحة الجلالة - الحول - مسالك الدموع

- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة

- الليزر

- تصحيح البصر لايتك

Had Soualem, le 05 août 2023

Mme FARIHI Halima

80.00

1/ NAVITAE COLLYRE



1 goutte 3 à 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois



**Dr MOUAD BARAKAT
OPHTHALMOLOGISTE
IPN: 061193215**

navitae PLUS

NOVAX®
PHARMA

GOUTTES OCULAIRES

Solution ophtalmique antioxydante et lubrifiante
contenant du hyaluronate de sodium, de la vitamine A
et de la vitamine E



COMPOSITION :

Hyaluronate de sodium 0,15 %, carboxy-méthyl-béta-glucane, palmitate de vitamine A, TPGS de vitamine E, SCO®, dans une solution isotonique tamponnée pH 7,0.

DESCRIPTION :

NAVITAE® PLUS contient des lubrifiants polysaccharidiques tels que le **hyaluronate de sodium** et le **carboxy-méthyl-béta-glucane**, et un agent lipophile lubrifiant protecteur composé de **vitamine A** et de **vitamine E** pégylée. L'utilisation oculaire topique de la **vitamine A** améliore le port de lentilles de contact en réduisant les lésions mécaniques dues au frottement qu'elles peuvent causer sur les cellules épithéliales de la cornée et de la conjonctive.

La **vitamine A** stabilise la phase grasse du film lacrymal en augmentant sa capacité à maintenir une hydratation naturelle, ce qui réduit les symptômes de sécheresse oculaire. Cette activité est également exercée par les polysaccharides présents dans le produit.

La **vitamine E** est un antioxydant qui aide à réduire la concentration des radicaux libres dans le liquide lacrymal, et renforce ainsi la protection des cellules épithéliales corneennes et conjonctivales, ce qui réduit le risque d'inflammation.

NAVITAE® PLUS est conservé grâce à un système de conservation spécial appelé **SCO®** (Stabilized Complex Oxychloro - Oxychloro Complexe Stabilisé). Le **SCO®** garde la solution stérile à l'intérieur de la bouteille et, une fois exposé à la lumière, se dissipe en des composants déjà présents dans les larmes humaines, tels que le chlorure de sodium, l'oxygène et l'eau, ce qui le rend particulièrement bien toléré.

INDICATIONS :

NAVITAE® PLUS est une solution ophtalmique lubrifiante ayant un effet antioxydant et hydratant utilisé pour soulager la sécheresse oculaire et la gêne oculaire causées par :

- L'irritation oculaire due à des pathologies telles que la kératite, effets indésirables après une chirurgie de la cornée, ulcères traumatiques, inflammation cornéenne.
- Le stress oxydatif dû à l'exposition à la lumière et/ou à l'augmentation des radicaux libres sur la surface oculaire.
- Le port de lentilles de contact.

L'utilisation de NAVITAE® PLUS est compatible avec tous les types de lentilles de contact.

MODE D'EMPLOI :

- Lavez-vous soigneusement les mains, puis rincez-les et séchez-les.
- Assurez-vous que la bague de sécurité soit intacte.
- Pour ouvrir le flacon, dévissez complètement la partie supérieure afin de briser la bague de sécurité.
- Instillez 1 ou 2 gouttes dans chaque œil, 3 à 6 fois par jour, ou conformément aux conseils de l'ophtalmologue.
- Fermez le flacon hermétiquement après utilisation.

MISES EN GARDE :

- Afin d'émpêcher toute contamination éventuelle, évitez le contact de l'embout du flacon avec les yeux ou toute autre surface.
- Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité spécifique à l'un des constituants.
- Dans certains cas, une légère sensibilité peut entraîner une brève sensation de picotement ou d'irritation dès l'instillation qui disparaît après clignement des paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste et que vous constatez une douleur, une rougeur ou une variation de la vision suite à l'instillation, consultez votre ophtalmologue.
- Ne pas avaler la solution.
- Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.
- Ne pas utiliser la solution après la date de péremption.
- Après l'ouverture du flacon, la solution doit être utilisée dans les 90 jours.
- Ne pas utiliser si le flacon est endommagé.
- Ne pas exposer à la lumière directe du soleil.**

CONSERVATION :

- Conserver à une température comprise entre 5 et 35°C et protéger contre toute source lumineuse directe.

3 ml (échantillon gratuit) REF D3NP076

15 ml

STERILE A

Distributeur :

RIMA PHARM

17 rue des Rosiers
Casablanca - Maroc
N° CE : 3042/2

■ NOVAX®

Le Coronado
20, Av. de Fontvieille
MC 98000 MONACO
www.novaxpharma.com

RIMAPHARMA
PVC : 00,00 DH

navitae
PLUS

Dr. Mouad BARAKAT

Spécialiste en Ophtalmologie

Ancien assistant à l'Hôpital Jules Gonin, Lausanne (Suisse)

Ancien médecin Attaché à l'hôpital Cheikh Zaid de Rabat

D.U. de contactologie, Bordeaux (France)

- Chirurgie de la cataracte (phaco)

- Strabisme - Glaucome - voies lacrymales

- Angio laser

- Femto Lasik ,Lasik, Laser excimer

الدكتور معاد بركات

اختصاصي في طب و جراحة العيون

طبيب مساعد سابق بمستشفيات لوزان (سويسرا)

طبيب ملحق سابق بمستشفى الشيخ زايد بالرباط

حاصل على دبلوم العدسات اللاصقة ببوردو (فرنسا)

- جراحة الجلالة - الحول - مسالك الدموع

- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة

- الليزر

- تصحيح البصر لايتك

Had Soualem, le **05 août 2023**

Mme FARIHI Halima

Monture + verres correcteurs progressifs

Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.75 (- 0.50 à 80°)

OG = + 1.75 (- 0.75 à 75°)

VP : ODG = Add : + 2.25

**ROBER OPTIQUE MAROC
LUNETIER OPTICIEN SARL**
1, Boulevard 11 Janvier
Tél: 05 22 27 86 53 - Casablanca

**Dr MOUAD BARAKAT
OPHTALMOLOGISTE
IPN : 061193215**

Bd. 11 Janvier N° 1
Tél/Fax : 05 22 27 86 53
Casablanca

رقم 1 شارع 11 ينابير
تيليفاكس : 05 22 27 86 53
الدار البيضاء 0845

FACTURE N° 000845

Casablanca, le 23/8/2023

Do it

M SARIHI H. Cimay

N° de Nomenclature correspondant à la prescription du Docteur	Vision de loin O.D..... O.G.....	Vision de près O.D..... O.G.....	Double foyer O.D..... O.G.....	Supplément
---	--	--	--------------------------------------	------------------

FOURNITURES :

1	Montures	Metal que	1100,00
2	Verres	Paires / organes bleu clair	
		170	
		(30 - 0,50) + 17,5	1700,00
		(75 - 0,75) + 17,5	1700,00
		225	
		TOTAL	
			4500,00

Arrêté la présente facture à la somme de

